



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du **lundi 7 avril 2014**

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	49	0	0

**OBJET : 00-27 - RENOUELEMENT
DU CONSEIL MUNICIPAL - SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DU NETTOIEMENT
DU LITTORAL DE LA RIVE DROITE DU
VAR - ELECTION DES DELEGUES**

Le lundi 7 avril 2014 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 01/04/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Monique CANOVA, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Annie CLECH, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, M. Gérard PIEL

Procurations

Absents :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

107744

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le **14 AVR 2014**

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le **14 AVR. 2014**

Pour le Maire,
L'Attaché Territorial,


A. CLAVERIE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

Le Syndicat Intercommunal du Nettoiement du Littoral de Rive Droite du Var, créé par arrêté préfectoral du 5 novembre 1973, modifié en date du 11 juin 2001, a pour objet le nettoiement des plans d'eau, des plages et toutes opérations se rapportant à la lutte contre la pollution du littoral.

Compte tenu de renouvellement du Conseil municipal et de l'article L. 5211-8 du Code général des Collectivités territoriales, il convient de désigner les délégués au sein du Comité du Syndicat. Concernant la Commune d'Antibes, le nombre de délégués est de deux titulaires et de deux suppléants, conformément aux dispositions des statuts en vigueur.

Aussi, conformément aux exigences de l'article L. 5211-7 et des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des Collectivités territoriales, il convient de procéder à cette désignation au scrutin secret à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Enfin, il est convenu d'autoriser le délégué de la Commune à assurer, le cas échéant, les fonctions de Président ou de Vice-président du syndicat.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

ADOpte le principe de vote à mains levées,

- **DESIGNE** deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, au sein du Comité Syndical Intercommunal du Nettoiement du Littoral de la Rive Droite du Var ;

Se portent candidats :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Khéra BADAOU	Michel GASTALDI
Matthieu GILLI	Jacqueline BOUFFIER

A la majorité par 41 voix POUR sur 49 (7 abstentions : Mme CLECH, M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, Mme MURATORE, M. AUBRY – 1 contre : M. PIEL)

- **DESIGNE** l'ensemble des candidats pour représenter la Commune au sein du Comité Syndical Intercommunal du Nettoiement du Littoral de la Rive Droite du Var ;

Commission(s) :

- **AUTORISE** l'un des délégués à assurer la présidence ou la vice-présidence le cas échéant, dudit syndicat.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.00-27 - RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU NETTOIEMENT DU LITTORAL DE LA RIVE DROITE DU VAR - ELECTION DES DELEGUES -

Date de transmission de l'acte : 14/04/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 14/04/2014

Numéro de l'acte : DCM1077-14 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20140407-DCM1077-14-DE

Date de décision : 07/04/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles